

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3631

RÉFÉRENCE N° 12253-3631



IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	
Numéro de la demande de soumission	3631
Numéro du dossier de prise en charge	2776
Numéro de la réclamation	12253
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegr.com
	514 657-2333 , 118

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier	2
Table des matières	2
Contexte	2
Exigences générales	3
Instructions	4
Devis technique	5
1. Fissure des marches d'escalier avant	5

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 SOMMAIRE DES TRAVAUX

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Référence au point 1 de la décision de l'administrateur du 1 novembre 2024.

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 CALENDRIER DES TRAVAUX

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final

1.3 AMÉNAGEMENT DU CHANTIER

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagements paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

1.5 MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENT

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.6 NETTOYAGE

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

Effectuer un nettoyage final comprenant entre autres les marches, les gardes-corps.

1.7 RÉUNIONS DE CHANTIER

sans objet

1.8 CODES ET RÈGLEMENTS

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec [2010], aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

1.9 PROTECTION TEMPORAIRE

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.10 INSTALLATIONS SANITAIRES

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

DEVIS TECHNIQUE

1. FISSURE DES MARCHES D'ESCALIER AVANT

Point de réclamation n° 1

1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

Réparation des fissures de retrait dans les marches en béton.

1.2 CONDITIONS EXISTANTES

- Enlever le scellant existant sur les marches et dans les fissures.
- Élargir les fissures avec une roue de rainurage en forme de V pour béton.
- Nettoyer les surfaces, éliminer la poussière. Voir fiche technique du fabricant Annexe A.

1.3 CORRECTIFS

- Appliquer un mortier de réparation dans les fissures. Produit de référence : **Daubois Fortatop (Cyntech)**. Suivre attentivement les instructions et les recommandations du fabricant. Voir fiche technique à l'annexe A.
- Total de 8 pi. linéaire.
- Le mortier doit être nivelé à la surface des marches.

1.4 FINITION

Obtenir un fini rugueux semblable à la finition existante à l'aide d'une truelle de bois, d'une éponge ou un balai.

1.5 SERVICES

N/A

Fortatop

Mortier de réparation
thixotropique à résistance initiale élevée

1. DESCRIPTION

- 1.1. FORTATOP est un mélange en poudre de couleur gris pâle, renforcé de fibres et modifié aux polymères, produisant par simple ajout d'eau, un mortier de réparation thixotropique à prise rapide présentant des propriétés mécaniques élevées ainsi qu'une excellente durabilité. FORTATOP contient un inhibiteur de corrosion ce qui ajoute une protection supplémentaire à l'acier d'armature existant. Il est spécialement formulé pour permettre la réparation de surfaces horizontales, verticales et en surplomb. La texture de FORTATOP permet de bâtir en épaisseur sans affaissement.
- 1.2. FORTATOP est un mortier de réparation type R homologué dans la liste des matériaux relatifs au béton, éprouvés par le laboratoire des chaussées du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTQ).

2. UTILISATION

- 2.1. FORTATOP est idéal pour le resurfaçage et la réfection de béton d'applications industrielles, commerciales, institutionnelles et résidentielles. Il peut être appliqué jusqu'à une épaisseur de 2 po (50 mm) en une seule couche. FORTATOP peut être utilisé à l'intérieur et à l'extérieur. La consistance du FORTATOP est très épaisse afin de permettre une application horizontale, verticale et même en surplomb.

3. SURFACE RECOMMANDÉE

- 3.1. FORTATOP doit être appliqué exclusivement sur une surface de béton complètement mûri (minimum de 28 jours).

4. LIMITATIONS

- 4.1. S'assurer que la température ambiante et celle de la surface se situent entre 5 °C (40 °F) et 35 °C (95 °F) pendant l'application et durant une période de 48 heures suivant cette dernière. Ne pas appliquer sous un soleil direct ou en présence de grands vents. S'assurer d'avoir la main-d'œuvre nécessaire afin d'être en mesure d'appliquer la quantité de Fortatop préparé dans un délai de 15 minutes.

5. PRÉPARATION DE SURFACE

- 5.1. Il est important que toutes les surfaces soient propres et sans poussière, peinture, cire, huile, graisse, scellant, agents de cure, agents de démolage, anti-graffiti ou tout autre matériel pouvant empêcher l'adhésion. Idéalement, la rugosité de surface doit présenter des aspéritées d'un minimum de 6 mm (CSP 6-9). La surface doit être Saturée Surface Sèche (SSS). La présence d'eau de surface doit être éliminée avant l'application du FORTATOP.



6. MÉLANGE

- 6.1. Mesurer la quantité d'eau nécessaire, voir tableau 1, en fonction du format utilisé. Toujours mélanger un contenant/sac complet. Dans un contenant propre, ajouter une petite quantité de FORTATOP en malaxant, à vitesse moyenne, à l'aide d'une perceuse équipée d'un agitateur permettant de malaxer la totalité du volume.

Ajouter graduellement la totalité de la matière solide en malaxant continuellement afin d'obtenir une pâte homogène. Ajuster la consistance si désiré en évitant un excès d'eau. Le mélange aura l'aspect d'un matériau trop sec durant les 2 premières minutes, celui-ci atteindra la fluidité finale (15% eau par rapport à la masse sèche) après 2 à 3 minutes de malaxage continu. Durant le malaxage, racler la surface du contenant et s'assurer d'obtenir un mélange homogène sans grumeaux. Le contenant de FORTATOP 3 Kg (6.6 lbs), de 15 Kg (33.0 lbs) et 20 Kg (44 lbs) n'est plus protégé-enfant lorsqu'il est ouvert. Malaxer le contenant ou le sac au complet, si ce n'est pas le cas, bien mélanger la poudre avant de commencer à malaxer. Éviter de trop malaxer afin de ne pas entraîner un surplus d'air.

7. APPLICATION

- 7.1. Pousser une mince couche de mortier sur le substrat à l'aide d'une truelle pour créer une adhésion mécanique. Appliquer immédiatement l'épaisseur de mortier requise jusqu'à un maximum de 2 pouces (50 mm). Une seconde couche de 2 pouces (50 mm) peut être appliquée suite à la prise finale de la première couche. Dans ce cas, la finition de la première couche doit être rugueuse. Il est recommandé d'utiliser une truelle dentellée de 6mm (1/4 po) pour cet usage.

8. FINITION

- 8.1. La finition peut s'effectuer dès le début de la fin initiale à l'aide d'une truelle de bois, d'une éponge ou d'un balai pour obtenir un fini rugueux. Utiliser une truelle, préférentiellement de magnésium ou d'acier pour obtenir un fini lisse. Pour obtenir une finition d'agrégats exposés, contactez un de nos représentants techniques au service à la clientèle au 1-800-561-2664.

9. PROTECTION ET MÛRISSEMENT

- 9.1. Protéger de la pluie durant les 24 premières heures, éviter l'exposition directe aux rayons de soleil, prendre les dispositions nécessaires lors de l'application du FORTATOP dans des conditions de grands vents. La prise initiale peut varier en fonction de la température, de la teneur en eau utilisée, de l'humidité relative, des rayons du soleil, du vent, etc...
- 9.2. Après la prise initiale, appliquer une pellicule de plastique par-dessus la réparation sans qu'elle ne touche à la surface, afin de réduire le risque de fissuration. Après la prise finale (60-90 minutes), il est fortement recommandé d'effectuer un mûrissement de 24 heures à l'aide d'une jute humide.

10. NETTOYAGE

- 10.1. Nettoyer les outils immédiatement avec de l'eau avant que le mélange durcisse. Lorsque le mortier est durci, seul un nettoyage mécanique sera efficace.

11. ENTREPOSAGE

- 11.1. Entreposer dans un endroit frais et sec. La durée de vie est d'un an dans les contenants originaux non-ouverts. Jeter tout produit ayant été contaminé par l'eau, l'humidité ou contenant des mottes dures.

12. PREMIERS SOINS

- 12.1. Ce produit peut causer une irritation aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant un minimum de 15 minutes.

En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau. En cas de contact avec les vêtements, enlever ceux-ci. En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Consulter la fiche de données de sécurité pour plus de détails.

13. SERVICES TECHNIQUES

- 13.1. Contacter Les Produits Daubois Inc. pour de plus amples informations sur les méthodes ou conditions d'application ainsi que pour obtenir la plus récente version des documents techniques.

Tél: 1-800-561-2664, (514) 328-1253

Fax: (514) 328-7694

Les Produits Daubois Inc.

6155, boul. des Grandes-Prairies, Saint-Léonard, Qc H1P 1A5, Canada

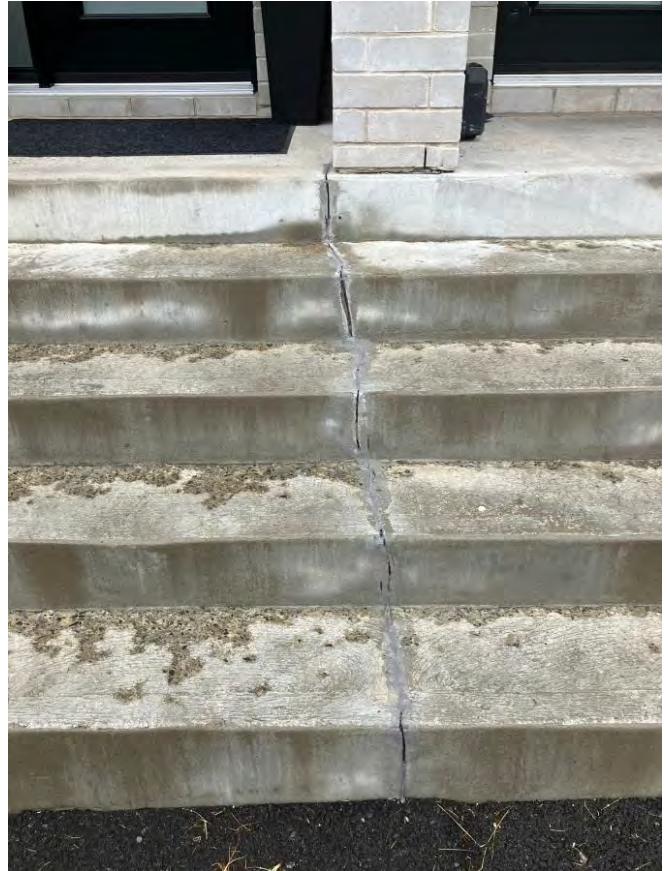
- 13.2. <http://www.daubois.com>

14. GARANTIE

AVIS : Obtenez la GARANTIE LIMITÉE applicable à

- 14.1. <https://www.daubois.com/fr/produit-garantie.php> Or send a written request to Les Produits Daubois Inc., Five Concourse Parkway, Atlanta, GA 30328, USA. ©Quikrete Canada Holdings, Limited. Manufactured by or under the authority of Les Produits Daubois Inc. ©2025 Quikrete International, Inc.

PHOTOS





FIN DU DOCUMENT